

la
cgt

Culture
SGPA

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Happy Birthday to

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE.

17 Janvier 2001 - 17 Janvier 2011

C'EST UN
SILEX PRÉHISTORIQUE
SI ÇA SE TROUVE
IL A TUÉ UN MAMOUTH!



ATTENTION
PATRON,
IL PEUT TUER
ENCORE!



Prifou! TIGNOUS

And happy new yeaaaaaaaar!

Faisons le bilan de la loi du 1er août 2003 qui a introduit la mise en concurrence et la maîtrise d'ouvrage privée en archéologie préventive et remettons les choses à l'endroit. C'est un peu-beaucoup ce qu'ont écrit les collègues Rhône-Alpins en décembre. Ci-dessous l'intégralité de leur communiqué.

« L'INRAP est un institut national doté de mission de recherche et de diffusion et non pas une agence de moyens rhabillée en établissement public » (Jean-Paul Demoule dans La Fabrique de l'archéologie en France, Octobre 2009, p. 285 Edition La découverte).

Une mission de recherche et de diffusion « L'Inrap a été créé en 2002 en application de la loi sur l'archéologie préventive. L'institut assure la détection et l'étude du patrimoine archéologique touché par les travaux d'aménagement du territoire. Il exploite et diffuse l'information auprès de la communauté scientifique et concourt à l'enseignement, la diffusion culturelle et la valorisation de l'archéologie auprès du public. Sa création traduit l'importance prise, depuis les années 1970, par la recherche archéologique en France et témoigne de la volonté de l'État de soutenir l'exercice de cette mission de service public d'intérêt général. »
Publié sur le site internet de l'Inrap.

Avec la loi de 2003 et la privatisation de l'archéologie préventive, cette archéologie scientifique et de service public est devenue une archéologie de marché. Que ce cadre concurrentiel soit nuisible pour l'archéologie était écrit : l'Inrap subit, s'affaiblit et enfin aujourd'hui, en surenchérissant sur les méthodes des opérateurs privés, se renie.

Aller à la « reconquête des aménageurs », alors qu'une conquête n'a jamais eu lieu, c'est un plan qui se trompe d'objectif et un leurre qui cache mal un plan de rigueur. Les archéologues, s'ils avaient été consultés, auraient pu expliquer que nombre des mesures listées sont déjà en place et que nombre d'autres seront inefficaces.

Qui effectue les fouilles ? Qui rédige le rapport de fouille ? Qui est le cœur du métier ? L'archéologue. Alors replaçons l'archéologue au centre du système. Laissons-le continuer à dialoguer avec les aménageurs sur le terrain. Le coût des fouilles, et surtout les délais d'intervention, pour ce qui concerne Rhône-Alpes, ont déjà été « optimisés ». L'équilibre financier de l'Inrap est indispensable, c'est un fait, mais plus que de nouvelles méthodes de travail pour les archéologues, il dépend principalement de la perception d'une redevance qui - pourquoï ? - peine à rentrer.

Ne tirez pas systématiquement sur les archéologues au risque d'une lassitude, voire d'un dégoût pour des fouilles bâclées, impossibles à terminer dans des délais trop courts et dans des conditions de plus en plus difficiles à supporter. Oui la qualité baisse, pas celle des archéologues mais celle du travail qu'ils sont en mesure de fournir aujourd'hui.

Enfin, à l'heure où la direction de l'INRAP s'engage dans un plan digne d'un fonctionnement de société privée, n'est-il pas temps de dresser un bilan des effets d'une loi, rappelons-le, non voulue par la communauté scientifique ?

« Toute politique suppose qu'il y ait des hommes pour l'appliquer et des structures adéquates pour la soutenir »
(M. Reddé, La recherche archéologique en France, 1997, p. 17)

« A l'étranger, tous les systèmes mis en place dans un cadre concurrentiel ont échoué, parce que le moins-disant a toujours été le moins performant en termes de résultats scientifiques »
(Yves Coppens, Christian Goudineau, Jean Guilaine et John Scheid, Le Monde, 2 avril 2003)



Tous nos remerciements à Tignous et Charb pour leurs dessins

Janvier 2011

LA PROIE FACILE : LES PERSONNELS Inrap

La décision modificative n°2 (DM2) du budget (BP) de l'Inrap présentée en Conseil d'administration le 7 décembre clos un exercice budgétaire 2010 fait de rafistolages et de rustines où les personnels de l'Institut paient « cash » les conséquences des politiques publiques néolibérales du gouvernement. La CGT a voté contre cette dernière DM de l'année. Plus inquiétant, la direction veut développer une série de mesures anti-sociales en 2011...

DM2 BP 2010 : Premier bilan de la course folle au moins-disant

Méli-Mélo de «jours-homme»

☉ Baisse de la capacité opérationnelle de l'Inrap de 15 000 j/h. Explication : le nombre d'agents fonctionnels est supérieur à la prévision et le ratio jours-homme travaillés et affectés aux opérations archéologiques, à la valorisation et à la recherche est inférieur à la prévision. Le chiffre d'affaires des fouilles est donc en baisse de 7,46 M€.

☉ Le plan de charge des DIR est désormais de 180 500 jours-homme pour les fouilles (-15000 jh) et 82 800 jh pour les diagnostics (sans changement).

Carottes RAPées

☉ Le rendement de la RAP est très inférieur aux prévisions (retard de 10 M€ à mi-novembre) et les Collectivités ont perçu la RAP pour un montant de 4 M€. Une nouvelle subvention de l'Etat de 5 M€ a été versée en compensation de la faiblesse du rendement.

Trou Normand

☉ La diminution des dépenses n'est pas proportionnelle à la chute de l'activité en raison du poids des charges de structures dans le budget.

☉ Les avantages escomptés du marché public national de terrassement et de cantonnement ne sont pas atteints.

☉ Les investissements de dépenses de travaux et d'informatiques et d'achat de mobilier sont donc réduits de 1,57M€.

☉ Les dépenses de personnels sont en diminution de 2,38M€. Ces fonds sont transférés sur l'enveloppe « fonctionnement » pour boucher les trous.

Pièce montée budgétaire

☉ Et hop, pour compenser les baisses de recettes, la direction affiche 7,62 M€ de facturation de l'Afan. Sauvé par le gong : le résultat de l'exercice 2010 apparaît comme positif de 450 000€ ! Apparaît seulement.

Iceberg en flamme

☉ BP 2011 : Un conseil d'administration prévu pour le 31 janvier. Au mois de janvier l'établissement fonctionnera au 1/12^{ème} provisoire ; les engagements financiers sont faits sur la base de la DM 2 du budget 2010 (180 500 jh de fouilles et 82 800 jh de diagnostic) sans toutefois préjuger de la suite de l'année 2011.

12 janvier 2011: réunion prévue avec le Cabinet du ministre sur la question du BP 2011 et de la pérennité du financement du service public de l'archéologie.

En archéologie, c'est la loi de 2003 combinée à la politique du gouvernement qui casse le service public. Pour lutter et s'organiser contre cette politique, la CGT, et plus de 40 associations syndicales, politiques et associatives ont lancé l'Appel pour des Etats généraux du Service Public les 29 et 30 janvier à Orly.

2011 : D'abord les personnels

☉Repyramidage...Happy Birthday !!

Cela fait un an que le processus de requalification obtenu lors des luttes de 2006 et début 2007 a été lancé. Force est de constater que suite au glissement du calendrier du déroulement du processus, celui-ci apparaît peu lisible voir opaque pour les agents ayant fait une demande de requalif. La CGT à la fin du mois de décembre a demandé à la direction de l'Inrap de communiquer au plus vite sur le déroulement du plan de requalification et son nouveau calendrier. Message reçu de la part de la direction : « une information sera réalisée en direction des agents début janvier »... à suivre !

☉Document unique d'évaluation des risques professionnels

Après le coup de semonce du Cabinet du ministre consécutif aux négociations du préavis de grève déposé pour le 30 novembre, la direction s'agite enfin pour appliquer la directive européenne de 1989 sur les risques professionnels ; Mieux vaut tard que jamais...à suivre !

☉Indemnités

La direction a traitée et versée une bonne partie de l'indemnité de suppléance de 2010 mais continue à trainer les pieds pour le règlement des indemnités de suppléance relatives à des fonctions de spécialistes. Alors qu'une réunion était prévue en décembre sur cette question, la direction n'a pas tenu ses engagements. La CGT a renouveler la demande ; une négociation aura lieu sur le sujet le 14 janvier.

☉Résorption de la précarité

Le SGPA CGT a pleinement participé à l'action du 9 décembre au Trocadéro sur la lutte contre la précarité dans la Fonction publique organisée par CGT FSU Solidaires (interview LCI). Prochain RDV le 20 janvier devant toutes les préfectures de département. Aujourd'hui, l'intersyndicale de l'archéologie revendique un plan de résorption de la précarité à hauteur de 200 ETP.

☉Contrat d'activité (CDA)

Comme convenu, l'intersyndicale CGT Sud FSU CNT a rencontré les Cabinets de la Fonction publique et de la Culture au sujet du CDA. Les autorités ministérielles proposent... d'améliorer le CDA pour réduire la précarité ! Par ailleurs, le décret des indemnités de déplacements fréquents pour les agents CDA a été publié le 31 décembre au Journal Officiel et est rétroactif au 1er janvier 2011. De 300 à 600 euros de plus pour les personnels ayant au moins 60 jours d'hébergement !



Le Droit des agents

NE NOUS LAISSONS PAS CONGELER ! TEMPERATURE INFÉRIEURE A 5 DEGRÉS = DANGER !

« Les principaux effets sur la santé d'une exposition directe au froid sont l'hypothermie et l'engelure, ainsi qu'un risque accru de troubles musculosquelettiques (TMS). Il faut être particulièrement vigilant dès que la température ambiante est inférieure à 5°C. Un certain nombre d'accidents sont évitables si une prévention adaptée est mise en place. Une bonne conception et un aménagement des situations de travail, l'organisation des temps de travail au froid (exposition contrôlée au froid par l'alternance travail-repos) en sont les éléments essentiels. »

Que fait la direction de l'Inrap ?

⇒ L'Inrap s'est doté d'une instruction en 2006 (DG N° 073 du 15 mai 2006 : Mesures de prévention en situation de phénomènes climatiques particuliers) qui met en place toute une série de mesures. Les mesures liées au grand froid doivent être appliquées.

⇒ Il est de la responsabilité de l'employeur de ne pas exposer les agents à des risques professionnels. Cette instruction est trop souvent soit ignorée soit bafouée !

Le dispositif « Grand froid »

C'est pour cela que nous demandons la mise en place d'un **dispositif grand froid dans les directions inter-régionales** afin que des dispositions concernant les chantiers soient prises et une vigilance des directions inter-régionales accrue dans cette période particulière afin de :

①

⇒ s'assurer que les agents disposent de tous les EPI nécessaires pour lutter contre le froid disponibles à l'Inrap (caleçon polaire, chaussettes polaires, bottes fourrées, parka, etc...)

②

⇒ s'assurer que les pauses sont respectées selon les principes retenus par l'Inrap dans son instruction :

Pause de 20 minutes toutes les 1h30 dès que la température est de 4°C, et une pause de 20 minutes toutes les heures dès que la température est de 1°C.

Plus des pauses pour sécher les vêtements en cas de neige ou de pluie.

③

⇒ proposer des aménagements d'horaires selon les principes retenus par l'Inrap dans son instruction :

En dessous de 1°C, des aménagements d'horaires peuvent être décidés en concertation avec les agents.

⇒ L'intensité du travail notamment physique doit être adaptée en conséquence et le travail isolé proscrit.

Les horaires aménagés sont comptabilisés comme du temps de travail.

④

⇒ assurer le suivi Météo France et prendre les mesures nécessaires pour faire cesser l'activité :

Vigilance Météo France jaune : les activités particulièrement sensibles aux phénomènes craints sont autant que possible limitées (ex. : opération en montagne pour risque orageux, ou intervention sur nacelle ou échafaudage pour risque vent violent, etc.).

Vigilance Météo France orange : les chantiers sensibles aux phénomènes craints interrompus. Les déplacements doivent être limités et le recours aux axes principaux commun ainsi que les axes principaux. Les équipes concernées de chantier doivent être réaffectées ou activités non effectuées.

Les accidents du travail imputables au froid qu'ils soient provoqués par l'environnement (sol glissant, baisse de dextérité) ou par l'exposition même au froid (gelures, hypothermie), nécessitent des mesures particulières d'autant que les risques peuvent être extrêmement dangereux.

sont reportés ou déplacements au maximum transports en la circulation sur sont privilégiés. cernées par les sont autant que tées à des travaux concernées par le

Vigilance Météo France rouge : tous les chantiers sont fermés. Les déplacements sont limités au strict indispensable. Pour les agents en grands déplacements ceux ci restent sur leurs lieux d'hébergement. Les sites administratifs de l'INRAP concernés sont fermés.

RAPPEL : il appartient aux Directeurs inter-régionaux de faire prendre les mesures conservatoires d'urgence, y compris la fermeture du chantier, en cas de situation exceptionnelle et imprévisible.

⑤

⇒ mettre à disposition des agents des locaux chauffés ! (ça paraît évident de le dire mais hélas d'expérience nous savons que ce n'est pas réalisé naturellement)

La réglementation est à cet égard particulièrement claire sur les objectifs à réaliser. Un chauffage des locaux fermés affectés à un travail régulier.

Travail en extérieur : comme rappelé par la réglementation, les postes doivent être abrités du vent, de la pluie, mais aussi du rayonnement solaire direct et indirect (réverbération). L'utilisation d'abris mobiles ou de couvertures plus lourdes doit être privilégiée quand elles sont compatibles avec la configuration du chantier.

Boissons : une cafetière, bouilloire et/ou micro-onde devront également permettre aux agents exposés à des ambiances thermiques particulières de pouvoir disposer de boissons chaudes en hiver.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Nom : Prénom :
Adresse : Région :
Tel : Email : SDA INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS – email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>